

Séance du 03 octobre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 28
Absents : 14
dont suppléés : 0
dont représentés : 4
Votes pour : 32
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 32

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à C. LESOU, C. CODDET à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, E. WILLEMAIN à M. AERENS

Date de la convocation

27/09/2023

Secrétaire de séance : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Date de publication

11/10/2023

Délibération n° 078-2023

Objet : Motion de soutien aux élus

Monsieur le Président relaie à l'assemblée que le 23 septembre, Messieurs Gérard TRAVERS et Christian ROETHINGER, conseillers municipaux de Lepuix, ont été pris à parti, insultés et menacés par des personnes que des travaux de voirie ont de toute évidence mécontentées.

La tension s'est exacerbée et l'un des hommes a violemment frappé Monsieur Gérard Travers, lui brisant le nez.

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de témoigner son soutien à ces deux élus de la République qui accomplissaient leur fonction électorale, à l'occasion de travaux dans la commune.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, déclarent intolérable que des élus de la République soient pris à parti dans l'exercice de leur mandat. Ils témoignent leur soutien plein et entier à Messieurs Travers et Roethinger et expriment le souhait que la justice trouve à s'exprimer avec sévérité à l'encontre des auteurs délictueux.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Mairie de Lepuix,
- Messieurs Chassignet et Roethinger

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE